

## Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis  
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT  
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2024/97 

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 27 mai, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 21 mai 2024

**Présents** : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cleret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Freddy Riotton, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

**Suppléants avec voix délibérative** : Anne Deprez, Gilles Dumas.

**Suppléants sans voix délibérative** : François Gaborit.

**Pouvoirs** : Marianne Scarcella à Eric Vallier, Patrick Martinello à Marie-Pierre Drain, Fabienne Croze à Christian Roux, Véronique Méneghin-Caprio à Caroline Fiorucci, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Uta Ihle à Claude Didier, Danielle Montagnon à Robert Cuchet, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Françoise Streit à Sabine Campredon, Claude Girard à Hélène Rossi.

Votants : 41 Pour : 41

### **OBJET : PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE – CONVENTION AVEC L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES POLITIQUES CULTURELLES**

La Communauté de Communes du Trièves engage le renouvellement de son Projet culturel du territoire, l'actuel (2019-2024) expirant fin 2024. Il s'agit de faire un diagnostic de l'existant et de poser les bases et les priorités de la politique culturelle de la CCT, pour les prochaines années, dans le cadre d'un projet partagé sur le territoire, le plus transversal possible, et soutenu par nos partenaires financiers.

Ces partenaires financiers (Direction Régionale des Affaires Culturelles de l'Etat, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de l'Isère, Caisse d'allocations familiales de l'Isère...) soutiennent ce processus et ont engagé une démarche de qualification des territoires régionaux engagés dans cette démarche.

Ils financent notamment l'Observatoire National des Politiques Culturelles dans l'organisation, sur trois années, de séminaires de formation des élus et techniciens, et dans le « mentorat », qui consiste en un appui d'expert de 5 jours par an les deux premières années.

La Communauté de communes du Trièves participe en effet depuis novembre 2023 à ces séminaires et bénéficie de l'appui de M. Matthieu Warin comme mentor depuis janvier 2024. Cet appui est de qualité.

Cependant, en décembre 2023, l'Observatoire a informé la CCT qu'une part de la prestation reste à charge des collectivités concernées, suivant un barème démographique.

Pour la CCT, le coût annuel est de 2 500 euros par an sur trois ans.

Le Département de l'Isère propose d'en prendre une part en charge pour un montant évalué à 2 500 euros la première année, 1 500 euros la deuxième année, 500 euros la troisième année.

Ces sommes sont inscrites au budget 2024 de la CCT.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec l'Observatoire National des Politiques Culturelles et à lui verser une participation sur facture de 2500€ pour cette première année,
- **AUTORISE** le président à solliciter tout soutien financier, notamment auprès du Département de l'Isère comme indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport

Fait à Saint Martin de Clelles, le 27 mai 2024

Le Président

Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

3/6/24

et de sa publication le

3/6/24